

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-1-2

Séance du lundi 30 juin 2025

FONDS COMMUNAL ALSACE ET FONDS INONDATIONS - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.242-4,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
- VU la délibération n° CP-2024-1-1-2 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 février 2024 relative aux modifications des règlements des dispositifs de contractualisation,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-2-2-1 du 20 juin 2024 relative à l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés des Communes et groupements de Communes sinistrés placées en état de catastrophe naturelle suite aux inondations,
- VU la délibération n° CD-2025-2-1-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- VU la délibération n°CP-2025-3-1-3 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 avril 2025,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement du Fonds Communal Alsace modifié,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace et de l'équité territoriale du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Agglomération de Mulhouse du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 juin 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Sud Alsace du 10 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement au titre du Fonds Communal Alsace pour un montant total de 1 786 533 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération,
- Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - Le solde à la fin de l'opération.
- Décide, en application de l'article L.242-4 du Code des relations entre le public et l'administration, de retirer la délibération n° CP-2025-3-1-3 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 avril 2025 uniquement pour ce qui concerne la subvention d'un montant de 10 709 € attribuée à la Commune de Witternheim au titre du Fonds Communal Alsace pour son projet de borne électrique du multi-accueil. Cette décision de retrait emporte ainsi l'annulation de la subvention précitée tel que sollicitée par la Commune de Witternheim ;
- Attribue une subvention d'investissement au titre du Fonds inondations pour un montant maximum de 4 130 € telle que détaillée dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- Précise que cette subvention sera versée en une fois sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, certifié par le Trésorier.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivants :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3253) 204-2324-515	609 609 €
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3255) 204-2324-54	1 176 924 €
P063	O018	P063E07	P063O018T100	(876) 204-2041482-515	4 130 €
TOTAL					1 790 663 €

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivants :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3253) 204-2324-515	€
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3255) 204-2324-54	€
TOTAL					€

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote